

Your Presents



GUIDE DES PARENTS ÉTÉ 2023

MISSION DU CAMP DE JOUR

En concordance avec le mandat qui lui est confié par la Ville de Sherbrooke, Loisirs Acti-Famille offre aux résidents de Sherbrooke seulement, sur le territoire de l'arrondissement de Brompton-Rock Forest–Saint-Élie–Deauville, un service de camp de jour à la semaine pour une période allant de 1 à 8 semaines selon le calendrier scolaire, avec une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 5 à 12 ans de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Plus précisément, le programme du camp de jour vise à :

Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes permettant aux jeunes un apprentissage dans un environnement amusant, sécuritaire et adapté à leurs besoins :

- Promouvoir des valeurs de respect, d'ouverture, d'entraide et de bonne conduite entre les jeunes, les animateurs et leur environnement ;
- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans une vie de groupe et à la découverte de leur milieu.

LE CAMP DE JOUR CHEZ LOISIRS ACTI-FAMILLE

- Une équipe dynamique composée de plus de 80 étudiants ;
- 2 coordonnateurs;
- Des superviseurs;
- Des animateurs et accompagnateurs de 16 ans et +;
- Des aides-animateurs entre 14 et 15 ans;
- Tous les employés en animation sont accrédités DAFA (Diplôme Aptitude aux fonctions d'animateur) et RCR ;
- Les antécédents judiciaires de l'ensemble de notre personnel de 18 ans et plus sont vérifiés;
- Plusieurs lieux d'accueil ;
- Des journées avec des thèmes, des activités dans les domaines des arts, des sports, de la culture, des sciences et plus encore ;

RECONNAÎTRE NOTRE PERSONNEL

Coordonnateur & Superviseur

Vert foncé



Animateur/Accompagnateur

5-12 ans

Jaune



Aide-Animateur

Orange



COMMUNICATIONS - Vérifiez-les régulièrement !

Afin d'éviter le gaspillage de papier, nous effectuerons toutes nos communications par l'un ou l'autre des médias suivants, selon les besoins. C'est la responsabilité des parents d'en prendre connaissance.

- Site Internet : Tout ce qui est déjà prévu et disponible avant le début du camp.
- Groupe Facebook : Journée beau temps ou mauvais temps ; rappel pour les sorties, messages de dernière minute, etc. Il est fortement recommandé de vous créer un compte Facebook temporaire si vous n'en avez pas. Il faut ensuite demander d'être ajouté au groupe « Camp de jour - Loisirs Acti-Famille ».
- Grille horaire : Ce document, que vous trouverez sur le site Internet ou sur le groupe Facebook, détaille les journées avec des thèmes, les journées de baignades, etc.
- Téléphone : Il vous est toujours possible de nous téléphoner au 819-864-9508 de 8 h 30 à 16 h 30 ou de nous envoyer un courriel à info@loisirsactifamille.com pour toutes vos questions ou commentaires.

IMPORTANT - LES FINS DE JOURNÉES AU CAMP DE JOUR

Si vous arrivez entre 15 h 05 et 15 h 25 pour venir chercher votre enfant, nous vous demandons d'être patient jusqu'à la fin des camps. Rien ne sert de téléphoner au bureau pour annoncer votre arrivée puisque le camp de jour termine à 15 h 30. Nous vous demandons de respecter notre routine pour un meilleur fonctionnement.

INSCRIPTION

L'inscription au service de garde peut se faire au même moment que l'inscription au camp de jour. Elle peut également être ajoutée par la suite, soit par Internet, par téléphone ou directement à nos bureaux sur les heures d'ouverture. L'inscription doit être faite au moins 2 semaines avant la semaine de garde désirée afin que nous puissions prévoir le personnel approprié.

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Votre LOGIZONE, une façon sécuritaire pour avoir accès en tout temps à vos inscriptions (seulement les originales que vous avez faites, sans correction ou modification faite par l'administration par la suite).

Prendre note que nous n'avons pas accès à votre code d'utilisateur ni à votre mot de passe, veuillez vous assurer de bien garder ces informations.

POLITIQUE D'INSCRIPTION

- Places limitées, en fonction des lieux d'accueil;
- Inscriptions en ligne : Les paiements différés sont maintenant possibles pour les inscriptions. Les versements sont prévus à l'inscription, le 25 mai et le 16 juin. Par la suite, vous devez payer vos frais en totalité par virement bancaire, au moment même de votre inscription. Le paiement confirme l'inscription;
- Tout solde en souffrance entraînera le retrait de votre enfant du camp de jour. Celui-ci sera réadmis à la suite d'un paiement en argent ou par carte débit seulement ;
- Frais administratifs de 10 \$ exigés pour tous paiement sans provision ou virement bancaire erroné ;
- Les non-résidents de la Ville de Sherbrooke n'ont pas accès au camp de jour Loisirs Acti-Famille;
- IMPORTANT La fiche santé de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est essentielle pour l'été, il est de votre responsabilité de la remplir sur Internet ;
- Aucun changement de groupe ne sera toléré sans le consentement du personnel administratif ;
- Aucun montant d'argent n'est accepté ailleurs qu'au bureau administratif.

IMPORTANT – LES FINS DE JOURNÉES AU CAMP DE JOUR

Si vous arrivez entre 15 h 05 et 15 h 25 pour venir chercher votre enfant, nous vous demandons d'être patient jusqu'à la fin des camps. Rien ne sert de téléphoner au bureau pour annoncer votre arrivée puisque le camp de jour termine à 15 h 30. Nous vous demandons de respecter notre routine pour un meilleur fonctionnement.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Notre politique de remboursement a été resserrée et s'appliquera conformément à la Loi sur la protection du consommateur. Veuillez prendre connaissance de la politique pour éviter une accumulation de frais. Avant le début du camp de jour, le formulaire de résiliation (Annexe 8) sera accessible sur Internet sous l'onglet [Activités/Politique de remboursement](#).

FONCTIONNEMENT DES JOURNÉES PISCINE

Il y aura entre une et trois journées de piscine par semaine, selon la météo. Chaque groupe aura environ 1 heure de baignade. Il est fortement suggéré d'envoyer la VFI (Veste de flottaison individuelle) de votre enfant (bien identifiée) bien attachée à son sac à dos lors des journées piscine.

FONCTIONNEMENT DU CAMP DE JOUR

Le camp de jour propose une panoplie d'activités destinées aux jeunes âgés de 5 à 12 ans et encadrées par une équipe d'animation compétente et dynamique. Le plaisir est de mise ! L'objectif est d'offrir des activités pour développer l'intérêt des jeunes par la participation active.

Les ratios des groupes varient entre 1/12 et 1/15 en fonction des âges.

Durée

Du lundi au vendredi, du 26 juin au 18 août (à moins d'avis contraire et selon les secteurs).

Lieux d'accueil

Vous devez aller porter les enfants au lieu d'inscription choisi lors de votre inscription, soit le Centre Communautaire Optimiste (6670 rue Émery-Fontaine), l'école des Aventuriers (78 rue du Cardinal) ou de l'école de la Maisonnée (1500 boulevard du Mi-Vallon).

Contrôle des arrivées et des départs / Absence

Chez Loisirs Acti-Famille, nous gérons seulement les enfants présents. Il n'est donc pas nécessaire de téléphoner pour avvertir que votre enfant sera absent.

Les présences sont prises minimalement trois fois par jour : le matin, le midi et en fin de journée. Une fois l'enfant inscrit comme présent sur nos feuilles de présence, nous nous assurons de le compter parmi nous jusqu'à son départ.

Le matin : Les parents doivent reconduire leur enfant au lieu d'accueil choisi lors de l'inscription, **pour 9 h**, sauf si l'enfant est inscrit au service de garde. (Voir le fonctionnement du service de garde)

Le jour : **Entre 9 h 15 et 15 h 15**, il est important de valider où se trouve le groupe de votre enfant selon l'horaire d'autobus car plusieurs groupes changent d'endroit durant la journée. Les transports en autobus se font entre 9 h 15 et 10 h 30 le matin, puis entre 14 h 15 et 15 h 30 en fin de journée. Surveillez le coroplaste d'information à la table d'accueil.

Le premier matin

Considérant que l'heure d'arrivée du premier matin est assez laborieuse dû à l'adaptation nécessaire, il est préférable de prévoir plus de temps pour laisser votre enfant au camp de jour.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration !

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GARDE

Seuls les enfants inscrits au service de garde bénéficieront d'animation et d'une surveillance.

Pendant le service de garde, les animateurs animent **des activités libres** par stations, c'est-à-dire que les enfants ont le choix de participer à l'une ou l'autre des activités proposées selon leur goût et leur intérêt (ex. jeux coopératifs, jeux sportifs, jeux de société, etc.). Ceci permet de s'adapter aux arrivées et aux départs continus à cette période de la journée.

Services	Heures de service
Service de garde régulier (SDG)	7 h 30 à 9 h et de 15 h 30 à 17 h
Service de garde étendu	7 h à 7 h 30 et de 17 h à 18 h

Le matin

Les parents doivent reconduire leur enfant au lieu d'accueil choisi lors de l'inscription, lors de la période de service auquel leur enfant est inscrit ou après celle-ci.

À l'arrivée, le nom du jeune doit être donné, par vous ou par le jeune lui-même, à la personne responsable de la prise des présences afin que cette dernière puisse faire les vérifications appropriées et enregistrer la présence de votre enfant.

Le soir

Les parents doivent aller chercher leur enfant au lieu d'accueil **avant** la fin de la période de service auquel leur enfant est inscrit.

Avant de quitter avec un enfant, la personne qui vient le chercher doit fournir le mot de passe.

FRAIS DE SERVICE POUR LES ENFANTS NON-INSCRITS (SDG)

5 \$/15 minutes/enfant

Dès que l'enfant **est présent** dans le quart d'heure en cours, les frais de 5 \$ s'appliquent en entier.

Maximum chargé **dans une même semaine** = 40 \$/enfant

Une facture vous sera envoyée du bureau et les frais devront être acquittés à ce dernier.

RABAIS-ACCESSIBILITÉ

Pour demander le rabais-accessibilité offert aux familles à faibles revenus, **vous devez obligatoirement nous faire parvenir une copie des documents ci-dessous (reçus à la suite de votre déclaration 2022)** par télécopieur au 819 864-0734 ou par courriel à admin@loisirsactifamille.com. Nous calculerons votre rabais et vous contacterons par la suite. Vous retrouverez tous les détails sur notre site Internet (grille, calcul, etc.) sous l'onglet [Activités/Rabais-accessibilité](#).

Avis provincial (Québec)	Avis fédéral (Canada)
Soutien aux enfants - Avis annuel <i>Pour un relevé égaré : 1-800-667-9625</i>	Allocation canadienne pour enfants (ACE) <i>Pour un relevé égaré : 1-800-387-1194</i>

RABAIS POUR FAMILLE NOMBREUSE

Enfants inscrits	2	3	4	5	6 et +
Rabais	5%	10%	15%	20%	25%

Loi sur les impôts et Relevé 24

Conformément à la Loi sur les impôts, les reçus aux fins de l'impôt 2023 seront disponibles au plus tard le 28 février 2024. Ces relevés sont émis **au nom de la personne qui procède au paiement (le payeur)**, à condition que le numéro d'assurance sociale soit fourni au dossier. Tous les payeurs ayant autorisé l'envoi du relevé par courriel le recevront par courriel. Les autres payeurs devront passer au bureau récupérer la copie papier.

*** Prendre note que votre Relevé 24 ne sera pas émis si vous avez un solde impayé à votre dossier. Veuillez communiquer avec nous pour tout changement d'adresse avant le 15 décembre. **Aucune modification de payeur ne peut être faite sur vos factures.**

Si vous souhaitez séparer le relevé 24 entre deux parents, vous devez appeler au bureau avant le 15 décembre pour nous informer de votre demande.***

BOÎTE À LUNCH

N'oubliez pas qu'une belle journée commence par un bon déjeuner.

Il est **INTERDIT** de mettre dans la boîte à lunch des arachides et des aliments contenant toute trace d'arachides ou de noix, et ce, afin de prévenir les réactions allergiques chez les jeunes fréquentant le camp de jour.

Pour éviter les risques liés aux allergies, nous ne permettons pas l'échange ou le partage de nourriture. Les contenants de verre sont également interdits.

Suggestion de boîte à lunch

- Un repas principal FROID (puisque nous n'avons pas accès à des fours à micro-ondes) et santé qui saura soutenir l'enfant le reste de la journée
- 2 jus de fruits et une bouteille d'eau
- 2 collations et une collation supplémentaire si vous utilisez le service de garde en fin de journée

Références Internet pour idées de boîte à lunch santé

- www.tremplinsante.ca/recette
- www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/boitelunch/Pages/boitelunch.aspx

IMPORTANT : Lorsque l'enfant a oublié son lunch, LAF ira lui en acheter un au dépanneur, cependant les frais seront automatiquement facturés aux parents.

SAC À DOS

Vérifiez que votre enfant n'apporte pas d'objets inappropriés ou d'objets de valeur (sentimentale ou monétaire) au camp.

Tous les jours (en fonction de la météo)

- Bouteille d'eau (gourde)
- Crème solaire (voir section « Crème solaire – page 10 »)
- Maillot de bain et serviette
- Vêtements de rechange (dans un sac de plastique identifié)
-

Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

TENUE VESTIMENTAIRE

Comme les enfants bougent beaucoup durant la journée, il est important qu'ils aient des vêtements confortables. Bien identifier **tous** les effets de votre enfant.

Habillement fortement suggéré

- Culotte courte
- Gilet à manches courtes
- Espadrilles ou sandales sportives attachées (les espadrilles à roulettes sont interdites)
- Casquette, chapeau et/ou foulard pour se protéger du soleil
- Des bottes de pluie (au besoin)
- Imperméable (au besoin)
- Coton ouaté pour les matinées fraîches (au besoin)

Vêtements interdits/inappropriés

Certaines pièces de vêtement sont interdites afin de prévenir les blessures et de favoriser la pratique sécuritaire d'activités sportives.

- Jupes et robes (non appropriées pour le type d'activité)
- Gougounes et « Crocs » (sauf à la piscine et aux jeux d'eau)
- Vêtements affichant des messages négatifs ou violents
- Gilets courts (type bedaine)

POLITIQUE D'UTILISATION DES PHOTOS

Nous vous demandons d'autoriser Loisirs Acti-Famille à prendre et à utiliser gratuitement les photos à des fins publicitaires dans ses documents et sur son site Internet, des photos prises durant les différentes activités du camp de jour d'été. Cette autorisation fait partie de la fiche santé qui doit être complétée en même temps que l'inscription.

BAIGNADE

Selon la grille horaire de votre enfant, ceux-ci auront l'occasion de se baigner en après-midi à la piscine ou à la plage.

Prendre note que par équité pour l'ensemble des enfants de chaque groupe, l'horaire de piscine est en rotation. Cependant, il est tout de même possible que votre enfant participe à des jeux d'eau même s'il n'y a pas de temps de piscine prévu à son horaire.

MAILLOTS

Même s'il n'y a pas de piscine sur le site d'animation, il est possible que des jeux d'eau soient pratiqués. Donc, toujours envoyer le maillot ainsi qu'une serviette dans le sac à dos, ainsi qu'un sac plastique pour rapporter les items mouillés à la maison.

TEST DE NAGE : SOYONS PRUDENTS À LA BAIGNADE

Pour favoriser un accès sécuritaire à tous les jeunes baigneurs du camp de jour, Loisirs Acti-Famille, en collaboration avec le Service aquatique de la Ville de Sherbrooke, procède à une **évaluation de l'autonomie de nage des enfants**. Après cette évaluation, les enfants ayant besoin d'une veste de flottaison individuelle (VFI) seront identifiés avec des bracelets de couleur pour assurer leur sécurité. Des vestes sont disponibles et seront attribuées en rotation parmi les enfants en ayant besoin. Toutefois, si votre enfant possède sa propre veste, il est possible de l'attacher à son sac à dos afin qu'il puisse profiter au maximum du temps alloué pour la baignade. Les flotteurs ne sont pas acceptés. Il n'y aura pas de reprises possibles pour le test de nage.

CRÈME SOLAIRE

Comme indiqué précédemment, les parents doivent fournir la crème solaire à leur enfant. L'application de la crème solaire est la responsabilité de l'enfant. S'il éprouve de la difficulté à l'appliquer, l'enfant peut demander la coopération d'un ami. Les animateurs n'appliquent pas la crème solaire sur la peau des enfants sauf sur autorisation du parent dans la fiche santé. Le règlement municipal n'autorise pas que les enfants se baignent avec leur chandail. Il est préférable que l'enfant ait déjà appliqué sa crème solaire avant son arrivée puisque la première application au camp de jour se fera lors de la collation.

OBJETS INTERDITS/PERDUS/VOLÉS

Identifiez les objets qui risquent de se perdre. Tous les objets ramassés et non récupérés à la fin du camp seront remis au comptoir familial deux semaines après la fin des camps.

Il est interdit d'apporter des objets de valeur monétaire ou sentimentale au camp de jour (bijoux, argent, jeux, etc.). Loisirs Acti-Famille n'est aucunement responsable de la perte d'un objet qui aurait été apporté au camp de jour.

VÉLO

Si votre enfant vient au camp en bicyclette, nous vous suggérons de lui procurer un cadenas. Nous ne sommes pas responsables des vols ou des bris. Vous comprendrez que nous ne pouvons pas remiser les bicyclettes à l'intérieur des sites.

AUTOBUS

Lors des activités et des sorties extérieures, Loisirs Acti-Famille utilise les services d'un transporteur scolaire pour le déplacement des enfants. Ceci assure une meilleure sécurité et leur permet de profiter au maximum du temps qui leur est alloué pour l'activité. Si l'enfant manque l'autobus, le parent devra aller le reconduire au lieu d'animation.

RETARD DES AUTOBUS

Bien que nous accordions une attention particulière aux horaires d'autobus afin de prévoir le temps adéquat de chaque transport, certains retards sont hors de notre contrôle.

INFO-SANTÉ

Allergies

Vérifiez la date de péremption de l'auto-injecteur, s'il y a lieu.

Examinez le programme d'action en matière d'allergie avec votre enfant. Revoyez les choses à faire et à ne pas faire, ex. ne pas partager de nourriture avec les autres jeunes, demander de l'aide immédiatement en cas de réaction et même s'il y a le moindre doute.

Assurez-vous que votre enfant sache utiliser l'auto-injecteur et qu'il a un sac ou un étui pour le mettre.

Précisez le type d'exposition à l'allergène qui risquerait de déclencher une réaction. Est-ce que votre enfant réagit à l'odeur, au toucher ou à l'ingestion de l'allergène ? Ou s'agit-il d'une réaction lorsqu'il est piqué ou mordu par un insecte ?

Les auto-injecteurs Épipen/Allerject (allergies) et pompes de type Ventolin devront être portés en permanence par les enfants ou facilement accessibles.

Les animateurs identifieront les sacs ou boîtes à lunch des enfants qui ont des auto-injecteurs ou des pompes et ils seront placés à un endroit à part des autres sacs afin d'en faciliter l'accessibilité.

Ambulance

Prenez note qu'en cas de blessures graves, une ambulance sera appelée. Si un transport est jugé nécessaire par les ambulanciers, celui-ci sera à vos frais. Les parents seront contactés immédiatement après les ambulanciers.

Assurances

Loisirs Acti-Famille détient une assurance responsabilité civile visant à couvrir ses gestes et ceux posés par les personnes qui œuvrent pour elle.

Lorsqu'une personne subit des dommages corporels ou matériels à l'occasion d'une activité ou d'une sortie, l'assureur de Loisirs Acti-Famille n'interviendra que si Loisirs Acti-Famille ou les personnes œuvrant pour elle ont commis une faute.

Cette assurance ne couvrira pas les dommages découlant d'accidents pour lesquels Loisirs Acti-Famille ou les personnes œuvrant pour elle n'ont commis aucune faute.

Nous suggérons donc aux parents de vérifier auprès de leur assureur la couverture qu'ils détiennent au cas où ils subiraient des dommages résultant d'accidents pour lesquels Loisirs Acti-Famille n'est pas responsable.

INFO-SANTÉ

Malade-fièvre

Aucun enfant malade (fiévreux, risque de contagion, gastro ou autre) ne peut être admis au camp de jour.

Lorsque l'animateur se rend compte de l'état maladif d'un enfant, le parent est immédiatement avisé afin qu'il puisse venir chercher l'enfant. En cas de maladie contagieuse (ex.: rougeole, varicelle, etc.), un certificat médical attestant la non-contagion devra être remis à la direction du Camp de jour avant le retour de l'enfant, à défaut de quoi l'enfant ne pourra réintégrer son groupe.

Médicaments

Aucun médicament ne peut être pris sans l'autorisation écrite des parents. Les parents doivent remplir le formulaire d'Autorisation de prise d'un médicament ou l'avoir indiqué sur le formulaire d'inscription afin que l'enfant puisse avoir son médicament selon le dosage prescrit et à l'heure recommandée.

Il est de la responsabilité des animateurs de s'assurer que l'enfant a bel et bien pris son médicament. L'animateur devra remplir et signer le Registre des traitements et médicaments chaque fois qu'un participant prend son médicament. Il est de la responsabilité du parent de disposer le médicament dans la boîte à lunch de l'enfant s'il peut le prendre seul, ou de le donner en main propre à l'animateur du groupe ou au superviseur de secteur, dans le cas contraire.

Pour les enfants allergiques qui ont une dose d'adrénaline (ex. : Épipen, Ana-Kit), l'animateur s'assure que l'enfant l'a toujours sur lui. C'est la responsabilité du parent de s'assurer que la dose d'adrénaline est disposée de façon sécuritaire et accessible (ex. : pochette ventrale, etc.). Depuis 2014, la formation Soins anaphylactiques (SA) est automatiquement donnée aux animateurs suivant la formation de la Fondation des maladies du Cœur.

Le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament doit être rempli, et sera disponible tout l'été, avec les superviseurs.

UN CODE DE VIE POUR TOUS !

Engagement de Loisirs Acti-Famille: Nous nous engageons à fournir une programmation d'activités diversifiées offertes dans un cadre sécuritaire et des interventions respectueuses avec des animateurs formés (DAFA et premiers soins).

Engagement des parents: Vous vous engagez à respecter les heures de services payées, signer et valider les heures indiquées sur la feuille de présence lorsque vous venez chercher votre enfant ainsi qu'utiliser un langage poli et courtois lors de discussions avec notre personnel.

Engagement des jeunes: Même si l'été est synonyme de jeux et de vacances, ce dernier s'engage aussi à accepter et respecter les consignes ; utiliser un langage poli ; respecter les autres enfants, le matériel prêté et laisser ses jouets ou objets de valeur à la maison tout au long de la période estivale.

Le code de vie fait partie intégrante des règles à connaître lors de l'inscription de votre enfant.

Concrètement, pour votre jeune...

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, **il est entendu que :**

- J'écoute et je mets en application les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour ;
- Je participe activement aux activités et je m'amuse ;
- Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres ;
- Je fais attention au matériel et au site du camp de jour ;
- Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle ;
- Je reste avec mon animateur et mon groupe ;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités ;
- Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes ;
- Je suis de bonne humeur et souriant ;
- Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour.

Ce qui veut dire qu'il m'est interdit ...

- de jurer ou d'avoir un langage inapproprié ;
- de frapper les autres ou me battre ;
- de me sauver ;
- de crier des noms ;
- de lancer des objets ;
- d'être arrogant envers les animateurs ;
- de briser du matériel ;
- de vandaliser le site ou les bâtiments.

MESURES DISCIPLINAIRES

1re étape

1. Avertissement verbal à l'enfant par l'animateur ou du superviseur.
2. Échange avec le parent (lorsque c'est possible).

2e étape

1. Formulaire comportemental émis, en collaboration avec le jeune.
2. Échange obligatoire avec le parent.

3e étape

1. Possibilité de suspension, à court terme, de l'enfant du camp de jour.
2. Retrait définitif de l'enfant du camp de jour.